

18 avril 1991 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, aux quotidiens roumains "Adevarul" et "Romania Libera" le 18 avril 1991, sur le renforcement des relations entre la France et la Roumanie.

QUESTION.- Après la révolution de décembre 1989, c'est la première visite en Roumanie d'un chef d'Etat d'un pays de la taille de la République française. Quelle signification attribuez-vous, monsieur le Président, à cet événement ?

- LE PRESIDENT.- Ma visite en effet est la première d'un Président français dans votre pays depuis 1979. Elle est aussi la première d'un chef d'Etat occidental depuis les événements survenus en Roumanie il y a plus d'un an. A mes yeux, elle revêt une double signification.
- D'abord, prendre acte de ce que la Roumanie s'efforce de surmonter les conséquences d'un pouvoir dictatorial et de se rapprocher de ses partenaires traditionnels, notamment en Europe.
- Ma visite marque ensuite la volonté de la France, présente aux côtés de la Roumanie depuis décembre 1989, d'approfondir des liens de coopération qui ont déjà été, en tous domaines, intensifiés et d'apporter à la Roumanie toute l'aide dont elle a besoin pour retrouver sa place en Europe.\

QUESTION.- Peu de temps avant le 22 décembre 1989, vous affirmiez, monsieur le Président que les jours du régime Ceausescu étaient comptés, suscitant beaucoup de commentaires et de spéculations. Pourriez-vous nous confier aujourd'hui ce qui vous a déterminé à faire une telle déclaration ?

- LE PRESIDENT.- La persistance de ce régime ne se concevait plus dès lors que d'autres régimes semblables avaient cédé sous la pression de leur peuple. Et puis la France, qui entretient depuis longtemps avec le peuple roumain des relations d'amitié, ne pouvait pas ne pas percevoir les sentiments réels de lassitude et les aspirations de tout un peuple.

- QUESTION.- Vous faites partie, monsieur le Président, de l'élite politique du monde, qui a abouti à cette position en parcourant toute une "échelle de la démocratie..." comment expliquez-vous le fait que des personnages du genre de Nicolas Ceausescu, dont l'imposture maléfique aurait dû être sanctionnée bien plus tôt, ont pu et peuvent toujours se maintenir dans ce milieu prestigieux, en jouissant même, à un moment donné, d'une large audience ?

- LE PRESIDENT.- Il convient de revenir au contexte de tension internationale et de rivalité est-ouest dont le régime de M. Ceausescu a tiré parti, en se présentant en quelque sorte comme un intermédiaire.

- Quant à l'audience dont vous parlez, je ne pense pas qu'elle reflétait vraiment la réalité. Il s'agissait plutôt de l'image avantageuse qu'un dictateur souhaitait donner par une propagande tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.\

QUESTION.- Depuis une année et demie on peut constater l'essor des relations bilatérales roumano-françaises : beaucoup de contacts, de présences culturelles de tout genre, un poste de radio roumain qui émet en français, des émissions reprises de France par satellite, etc... peut-on en conclure que la France attribue une place privilégiée à la Roumanie, dans le cadre de ses relations internationales ?

- LE PRESIDENT.- La France est sans doute l'Etat occidental qui s'est mobilisé le plus rapidement et le plus complètement pour venir en aide à la Roumanie. Ce fait, je crois, répond à votre question. D'abord est venue une aide d'urgence £ dès les journées de décembre 1989. Le

... cette question. Le succès des relations entre la France et les Roumains a été remarquable. En 1989, le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire et peu après, les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture se sont rendus à Bucarest.

- Au delà, ont été lancées de nombreuses et durables actions de coopération concernant aussi bien l'aide à l'enfance, que la restructuration de l'économie, la formation indispensable des hommes aux mécanismes du marché et aux règles de l'Etat de droit. Nous n'avons pas non plus, étant en Roumanie, négligé de répondre aux demandes qui nous étaient présentées concernant la diffusion de la langue et de la culture françaises.

- QUESTION.- Quand et comment pensez-vous que cette activité pourrait s'accompagner également d'actions économiques d'envergure ?

- LE PRESIDENT.- L'important effort d'assistance de la France à la Roumanie concerne des domaines clés pour la modernisation de l'économie roumaine : l'agriculture et l'agro-alimentaire, les économies d'énergie et la restructuration de la sidérurgie et de la mécanique lourde, enfin la formation, si essentielle, des hommes et ainsi avons-nous proposé aux autorités roumaines un centre de formation des cadres à Bucarest. Cet effort doit maintenant trouver rapidement son prolongement économique naturel dans la conclusion de contrats.

- Nos échanges, qui partaient de très bas en raison de la politique d'autarcie menée auparavant par la Roumanie, se sont d'ailleurs bien redressés. Des contrats importants ont déjà été conclus, comme, par exemple, l'achat par la Roumanie d'avions Airbus.

- Mais nous devons encore progresser. La discussion d'importants projets qui concernent l'informatique, l'automobile, la sidérurgie, l'énergie, les télécommunications, mais aussi le tourisme et l'agro-alimentaire, est à cet égard porteuse d'espoirs qu'il convient de concrétiser.

QUESTION.- Vous avez toujours affirmé, à juste raison, qu'une Europe et un monde démocratiques supposent la libre circulation des idées et des hommes. Prévoyez-vous la possibilité que les citoyens roumains, eux aussi, puissent visiter la France sans avoir besoin d'un visa ?

- LE PRESIDENT.- L'intensité des échanges de toute nature depuis 15 mois témoigne par elle-même que la libre circulation des idées et des hommes entre nos deux pays est redevenue une réalité et je m'en réjouis. Pour la seule année 1990, l'augmentation du nombre des visas délivrés aux citoyens roumains désireux de se rendre en France a été supérieure à 400 %. Les délais de délivrance de ces visas ont été et seront encore accélérés. Enfin, la France a décidé que les visas seraient délivrés gratuitement pour les jeunes de moins de 25 ans. Ces faits attestent de ce que la France met ses actes en conformité avec ses déclarations.

- Le traitement des problèmes des flux migratoires relève d'une concertation nécessaire à l'échelle de notre continent. Avec ses partenaires de l'accord de Schengen, la France a déjà agi dans ce sens. Plus largement, ces problèmes ont commencé à être examinés dans un contexte paneuropéen, lors de la conférence de Vienne organisée sur le thème des flux migratoires au début de l'année. Enfin, cette question comme tant d'autres qui se posent à tous les Européens, pourrait être étudiée dans le cadre de la confédération européenne, que j'ai proposée.

QUESTION.- Vous avez lancé, il y a quelques temps, l'idée d'une confédération européenne. Sur quoi se fondait votre projet ?

- LE PRESIDENT.- Avec la chute en 1989 du mur de Berlin et des régimes communistes, l'Europe retrouve son histoire et sa géographie. A la confrontation Est-Ouest et à la séparation forcée de peuples qui partagent les mêmes idéaux, se substituent le désir de coopération et la conviction qu'ont les Européens d'avoir à répondre ensemble à des défis communs.

- Or, de nombreuses questions ne sont pas abordées dans les enceintes européennes qui existent déjà. C'est donc pour offrir aux Européens un lieu où se retrouver sur un pied d'égalité pour régler entre eux leurs affaires, que j'ai proposé le projet de confédération européenne.

- Les assises de Prague où se retrouveront en juin prochain, sur l'invitation du président Havel et sur mon invitation, des personnalités de tous les pays d'Europe, permettront à ce projet de prendre corps.

QUESTION.- L'expérience de la France, en ce qui concerne les conceptions et les structures démocratiques, compte plusieurs siècles. Comment, selon vous, pourrait-on étayer et promouvoir

la consolidation de la société civile naissante en Roumanie et dans les autres pays de l'Est de l'Europe ?

- LE PRESIDENT.- Nous ne revendiquons aucun monopole de la pratique et du savoir en la matière. Mais l'expérience ne montre-t-elle pas, non seulement en France mais ailleurs en Europe, que le plein exercice des droits et libertés fondamentales et un respect scrupuleux des droits de l'homme sont une condition sine qua non de la réussite du projet démocratique et de la construction d'un Etat de droit ?

- L'adoption de textes de lois appropriés offre bien entendu une garantie importante. Mais c'est la pratique, la mise en oeuvre quotidienne de ces dispositions, leur observation par tous les acteurs de la vie politique, alliés aux progrès d'une information sans cesse plus diversifiée et pluraliste, qui à cet égard fournissent toujours et partout, les meilleurs assurances.\

QUESTION.- Pourriez-vous nous préciser les perspectives d'un nouveau cadre juridique des relations franco-roumaines, dans le contexte des nouvelles évolutions en Europe ?

- LE PRESIDENT.- Le renforcement des relations bilatérales auquel nous travaillons depuis décembre 1989 y pourvoit déjà, d'une certaine façon. Les partenaires les plus variés, les actions de coopération multiples, des jumelages fort nombreux entre villes, régions, villages français et roumains ont déjà enrichi et modifié le tissu de nos contacts.

- Le rapprochement s'inscrit aussi dans un cadre multilatéral. C'est ainsi que la France a appuyé auprès de ses partenaires la signature d'un accord de commerce et de coopération économique et commerciale entre la Roumanie et la CEE, l'admission de la Roumanie au bénéfice d'aides financières multilatérales et l'obtention d'un statut d'invité spécial auprès de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

- En fonction même du développement ultérieur de nos contacts et de notre coopération, nous pourrions réfléchir à la possibilité de doter nos relations d'un nouveau cadre juridique, par exemple en négociant un nouveau traité franco-roumain.\

QUESTION.- Pouvez-vous nous préciser, monsieur le Président, ce que vous attendez de cette visite et quelles sont vos pensées, au moment de votre arrivée en Roumanie ?

- LE PRESIDENT.- Les liens entre la Roumanie et la France sont anciens. Ils ont surmonté l'épreuve de l'isolement. J'espère que ma visite contribuera à les raffermir, dans tous les domaines. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée, en visitant la Roumanie, de m'entretenir non seulement avec les autorités roumaines, mais aussi avec de nombreux représentants des diverses familles de pensée. Ma visite exprime donc l'amitié de la France pour le peuple roumain et sa volonté d'aider aux transitions en cours dans votre pays.\